

Si vous lisez l'Est Républicain de ce dimanche, à la lecture de l'article consacré à Mathieu Klein et son équipe vous pourriez penser qu'Hervé Féron candidat à la présidence du Grand Nancy n'était pas aux côtés de Mathieu Klein, candidat à la mairie de Nancy ce jour là. C'est juste parce que la photo a été coupée et c'est juste parce que le journaliste a oublié d'écrire qu'Hervé Féron était là et qu'il a même pris la parole à cette occasion.

Cela n'est pas grave. Sur l'article juste en dessous, le journaliste par contre, s'est employé à essayer de démontrer que la droite pouvait être unie (même si chacun sait que ça n'est pas vrai) dans le Grand Nancy.

Ce qui est beaucoup plus grave, c'est l'article et la photo à la Une de l'Est Républicain.

Ce n'est pas la première fois que l'Est Républicain, traîne le maire de Tomblaine dans la boue. On se souvient il y a 3 ans celui ci avait fait la une à 3 reprises, accusé avec acharnement par un journaliste de discrimination. Tout était mensonger. On se souvient peut-être que lorsque Hervé Féron avait été lavé de tous soupçons, complètement innocenté par le tribunal, il avait bénéficié de quelques lignes au fin fond du journal pour rétablir la vérité.

Cette fois-ci, c'est un autre journaliste qui appelle Hervé Féron sur son portable un samedi après-midi et qui manifestement a l'intention d'écrire un article à charge contre lui. Rétablissons la vérité : le journaliste dit qu'Hervé Féron monte en pression lorsqu'on lui parle du monsieur en question. C'est faux. Hervé Féron est monté en pression quand le journaliste ne voulait rien entendre de ses réponses, lui coupant sans cesse la parole, et ayant décidé à l'avance de ce qu'il mettra dans son article. Triste conception du métier de journaliste.

La vérité c'est qu'un monsieur a construit il y a très longtemps une mesure de façon illégale sur un terrain inconstructible. Ce monsieur fait dire ce qu'il veut à René Herbuvaux, maire à l'époque. Il a raison, puisque celui-ci est décédé et que le journaliste est prêt à reprendre n'importe quoi à charge contre l'actuel maire de Tomblaine.

Il y a quatre ans, l'oncle de ce monsieur dépose un permis de construire qui lui est refusé car le terrain n'est pas constructible, ça c'est la vérité que ne dit pas le journaliste. Cet oncle dont on découvrira par la suite que depuis des années il est colleur d'affiches du RPR puis de l'UMP (mais ça le journaliste ne le dit pas) demande alors une autorisation de travaux que le maire de Tomblaine lui accorde,. Car un maire ne décide pas d'accorder un permis de construire ou une autorisation de travaux à la « tête du client », mais il n'agit que pour faire appliquer des textes. La loi, les règles, sont les mêmes pour tout le monde.

Ces travaux, il avait le droit de les faire pour consolider sa maison, il n'avait pas le droit de construire une nouvelle maison...

L'oncle du monsieur entreprend alors, en parfaite connaissance de cause, des travaux qui ne sont pas conformes à l'autorisation de travaux donnés mais qui correspondent à ce qui était refusé. C'est le procureur qui n'a pas constaté que l'infraction était caractérisée qui a classé sans suite. Il aurait suffi tout simplement de déplacer les services de police pour venir constater

l'infraction. La Mairie de Tomblaine s'est alors portée partie civile. Il est faux de dire que la procédure en est au point mort. L'affaire est en cours.

Ce que ne dit pas le journaliste c'est que l'oncle de ce monsieur n'habite pas Tomblaine, avait pris un avocat qui s'appelle ... Laurent Hénart. Hervé Féron l'a dit au journaliste qui n'a pas voulu l'entendre. Il est possible que depuis, celui-ci ait changé d'avocat, mais ça n'est pas un hasard si le colleur d'affiches de l'UMP a choisi cet avocat. Ce n'est pas un hasard non plus si ce monsieur interpelle les services techniques de la ville de Tomblaine depuis des mois, écrit des courriers en menaçant d'ameuter la presse, en faisant référence au fait qu'Hervé Féron est candidat à la présidence de la Communauté Urbaine. Ce triste personnage savait très bien qu'il trouverait une oreille complaisante chez ce journaliste. On vit une époque formidable !

Il fallait que vous sachiez tout ça car le maire de Tomblaine traite les gens dignement quels qu'ils soient, tout ce qui peut être colporté par ailleurs n'est que rumeur malveillante. Le terrain en question aujourd'hui est dans le périmètre de ZAC. C'est la Communauté Urbaine, et pas la mairie de Tomblaine qui a compétence en matière de ZAC. Ce monsieur demande le raccordement de l'eau. C'est la Communauté Urbaine qui a compétence en matière d'adduction d'eau.

C'est important d'avoir tous ces éléments d'éclaircissement pour comprendre que cet article à la Une de l'Est Républicain, un dimanche n'a pas été écrit par hasard.